



Licenciement cause décès et paiement préavis

Par **marie51210**, le **03/03/2009** à **16:22**

BONJOUR,

j'ai été licencié cause décès

je travaillais comme aide ménagère

j'aimerais savoir combien de jours de préavis faut-il donner dans ce cas ?

ou y a-t-il un préavis à donner ?

sur l'attestation assedic et fiche de paie il y a marqué préavis non effectué et payer sa doit être notifié comme ça ?

comment se fait-il que les assedic comptent 3 mois avant de me régler mes droits ?

beaucoup de questions je sais, ça sera gentil de me répondre

merci beaucoup

Par **julius**, le **03/03/2009** à **17:46**

j'aimerais savoir combien de jours de préavis faut-il donner dans ce cas ?

ou y a-t-il un préavis à donner ?

-> Quel est votre convention exacte ?

sur l'attestation assedic et fiche de paie il y a marqué préavis non effectué et payer sa doit

etre notifier comme ça ?

-> Le liquidateur du contrat vous a parfaitement indiqué que votre préavis de X jours sera rémunéré et non-effectué.

comment sa se fait que les assedic compte 3 mois avant de me regler ais droit?

-> Les ASSEDIC comptent en carence , outre les carences légales , les congés payés , ainsi que les RTT , et le préavis non-effectué.

Par **marie51210**, le **04/03/2009** à **15:49**

bonjour,

merci de m'avoir repondu mais les congers et rtt c'est la meme chose mais pour le preavis il compte combien de moi

car sa bien etait noter preavis non fait mais payer pour mois la sommes fait que un mois + un mois de conger payer et de rtt en tout sa fait pas trois a mois qe je me trompec'est pour cela que je demande combien de preavis on doit faire ou pas faire.

je comprend rien

merci de me repondre